



Tarif des prestations relatives à la location et la gestion locative

Honoraires de gestion locative

7% HT du quittancement mensuel hors charges soit 8,40% TTC, payables mensuellement.

Honoraires de clôture de compte propriétaire mandant

Montant forfaitaire : 60€ TTC, payables à la résiliation du mandat.

Honoraires de location d'un bien à usage d'habitation

1°) Concernant les loyers mensuels hors charges d'un montant inférieur à 1.000€ :

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

Un mois de loyer hors charges*.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire **et** du locataire, payables à la réalisation de la prestation.

2°) Concernant les loyers mensuels hors charges d'un montant de 1.000€ et plus :

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

6% TTC du montant du loyer hors charges annuel*.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire **et** du locataire, payables à la réalisation de la prestation.

3°) Rédaction d'un avenant à un bail d'habitation :

Honoraires de constitution du dossier du candidat locataire et de rédaction de l'avenant :

200€ TTC par avenant, à la charge du propriétaire **et** du locataire, payables à la signature de l'acte.

(*) Pour le locataire ces montants sont limités aux plafonds instaurés par décret, savoir :

- 15€/m² en zone très tendue,

- 13€/m² en zone tendue,

- 11€/m² partout ailleurs.

Honoraires de location d'un bien à usage professionnel ou commercial

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail commercial ou professionnel et d'état des lieux d'entrée :

12,5% HT du quittancement annuel hors charges, soit 15%TTC (à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payables à la réalisation de la prestation.

Honoraires de location d'un bien à usage de stationnement

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée :

Forfait de 200€ TTC (à la charge du propriétaire pour 50% et du locataire pour 50%) payables lors de l'entrée dans les lieux.

Tous les modèles de mandats sont à votre disposition dans notre agence

Assurances proposées à nos clients bailleurs (sous conditions, plus d'informations auprès de l'agence) :

Garantie des loyers impayés : 2.80% du montant quittancé payable mensuellement,

Assurance propriétaire non occupant (sur lot de copropriété à usage d'habitation) : 45€/an

MIRIBEL IMMOBILIER

SARL dont le siège social est fixé à MONTBONNOT (38330), 55 Av. Kuntzmann, tél 04.76.48.23.81

RCS GRENOBLE 338.403.124

Carte prof. CPI 3801.2016.000.011.714 CCI GRENOBLE

Garantie financière SOCAF - PARIS
